

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF80

présenté par

Mme Guetté, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons la suppression de l'article 15.

Faute d'anticipation et de planification, le Gouvernement a annoncé qu'il devrait probablement relancer la centrale à charbon de Saint-Avold et augmenter la production de celle de Cordemais, dont la fermeture est attendue en 2026 soit bien loin de l'objectif 2022 fixé par le Gouvernement, pendant l'hiver. Cette réouverture est le symbole de l'échec de sa politique énergétique. Le charbon est un péril écologique : avant la fermeture de deux d'entre elles, les quatre dernières centrales à charbon représentaient 30 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur électrique pour seulement 1,2 % de la consommation nationale.

Le risque de pénurie d'énergie pour l'hiver est réel, et justifie selon le Gouvernement des mesures climaticides. C'est pourtant bien la responsabilité du Gouvernement qui est en jeu dans le développement insuffisant des énergies renouvelables et dans le manque de sobriété énergétique. Les énergies renouvelables ne représentent que 19 % de la consommation finale d'électricité, loin de l'objectif fixé pour 2030 de 33 %. La politique de rénovation énergétique pour en finir avec les passoires thermiques et réduire durablement la consommation d'énergie est au point mort : à peine

2500 logements sont sortis du statut de passoire thermique sur 4,8 millions d'appartements classés en niveau de performance énergétique F et G.

En plus d'être le résultat de l'inconséquence du Gouvernement, cet article prévoit des contrats qui portent jusqu'à fin 2023. Avec des contrats aussi longs, le Gouvernement prévoit-t-il une réouverture de la centrale de Saint-Avold jusqu'à cette date ? Nous ne voulons pas être complices de ce désastre énergétique et demandons donc la suppression de cet article.